

MAIRIE
D'
ASCROS



06260 ASCROS

☎04.93.05.84.21

Télécopie:

04.93.05.68.24

ASCROS, le 27/03/2021

Mme, M. Le Conseiller Municipal

Objet : Convocation au Conseil Municipal d'ASCROS

Madame, Monsieur Le Conseiller Municipal d'ASCROS, Vous êtes convoqué par la présente à une réunion du Conseil Municipal, le :

Samedi 10 Avril 2021 à la Mairie d'ASCROS, à 14 heures 30.

L'ordre du jour de cette réunion étant le suivant :

- 1) Comptes de Gestion et comptes Administratifs 2020 ;
- 2) Budgets communaux 2021 ;
- 3) Vote des taux d'imposition 2021 ;
- 4) Ecole d'Ascros, et RPI ;
- 5) Agence Postale Communale ;
- 6) Epicerie communale ;
- 7) Appartements communaux ;
- 8) Emplois communaux ;
- 9) Bar/Restaurant sur la Place du Village ;
- 10) Bibliothèque/Médiathèque municipale d'Ascros, et Association Ascrothèque ;
- 11) Convention de déneigement ;
- 12) Courrier de Mme Valérie GAILLOT ;
- 13) Requête de M. Jean-Paul GILDONI ;
- 14) Requête(s) de Mme Dorothee VALTIER ;
- 15) Requête de Mme Dominique GIROD - Epicerie de La Penne ;
- 16) Campagne de vaccination - COVID19 ;
- 17) Projets communaux (travaux et subventions): Château, Numérotation des rues, Place du château, Local associatif, Elagage des platanes, ... ;
- 18) CCAA : transfert de compétence « infrastructure de recharge pour véhicule électrique » ; prise de compétence « mobilité » ; et délégation de compétence « Urbanisme » ;
- 19) ADM06: charte d'engagement « Spectacle vivant 06 » ; soutien tempête Alex - Ministère de l'Intérieur ;
- 20) ACP : charte des communes pastorales ;
- 21) SDEG : dossier FACE → convention ;
- 22) CDG06 : règlement intérieur, et régime indemnitaire (IFSE et CIA) ;
- 23) Bassin d'eau potable d'Ascros ;
- 24) Assainissement : Raccordement de Ste-Anne, et Etude Barma/Balmon-Est et Rourebel ;
- 25) Ferme Thérapeutique d'Ascros, et Association partenaire ISATIS;

26) Divers.

Nota 1 : En raison de la crise sanitaire ce Conseil Municipal se tiendra conformément aux dispositions gouvernementales en vigueur (distanciements, protections...).

La réunion se tiendra porte ouverte, dans la grande salle de la Mairie où seuls pourront siéger les membres du CCAS et la secrétaire.

Nota 2 : Prière de vous munir de votre stylo personnel.

NOTA 3 : hormis celles proposées par M. Le Maire, et pour pouvoir être traitées en séance, toutes les questions diverses doivent parvenir à M. Le Maire, au moins trois jours avant la réunion.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur Le Conseiller Municipal d'ASCROS, l'expression de toute ma sincère considération.

**M. Le Maire,
Vincent GIOBERGIA**

